

**Pensions retraites**

**Aucune revalorisation au 1<sup>er</sup> octobre 2016**

Voilà comment nos Gouvernants traitent ses retraités. Lors de sa conférence de presse du 12 septembre dernier, le ministre de l'Économie Michel Sapin ne s'est pas montré rassurant quant à l'avenir de nos pensionnés :

- pas de remise en place de la ½ part supplémentaire pour les parents isolés,
- pas de retour à l'exonération fiscale des majorations familiales,
- maintien de la CASA de 0,3 %,
- maintien de la CSG,
- et surtout, aucune revalorisation annoncée des pensions de retraite au 1<sup>er</sup> octobre !

Si aucune augmentation n'intervient au 1<sup>er</sup> octobre 2016, **nos pensions seront gelées depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013**, et ce ne sont pas les 0,1 % du 1<sup>er</sup> octobre 2015 qui ont apporté du « beurre dans les épinards » (en moyenne, nous avons pu nous offrir un croissant ordinaire chaque mois).

Il est malheureusement triste de rappeler que ce gel de nos pensions s'accompagne, pour beaucoup de nos Retraités et Pensionnés d'**une perte importante de pouvoir d'achat avec l'augmentation des impôts\***.

Certain(e)s d'entre nous paient pour la première fois des impôts sans augmentation de leurs ressources, bien au contraire, ce qui les prive de l'exonération de la redevance télé. Cela a aussi une incidence sur leur taxe d'habitation.

En résumé, **beaucoup de Retraités se retrouvent en difficulté voir en situation de précarité** malgré toute une vie de labeur.

Dans ce contexte, les excédents de la CAMIEG et les augmentations régulières de la cotisation CSMR deviennent plus qu'indécents. Nous ne pouvons plus accepter cette situation.

**Actifs, pensez qu'un jour vous serez également retraités. Nous sommes tous concernés.**

Une mobilisation intersyndicale contre le gel des retraites est prévue le jeudi 29 septembre 2016

Rapprochez-vous de vos UD/UDR respectives pour en connaître les modalités.

*\*due à la fiscalisation des majorations familiales, au paiement pour certains de la CSG, de la CRDS ce qui inclut le paiement des 0,3 % de la CASA.*